

Banques locales, banques régionales et Banque de France en Bretagne : les structures du crédit à l'industrie bretonne entre 1850 et 1950

D'un territoire perçu comme périphérique à une région dont l'économie se révèle dynamique, ouverte aux «grands vents» de la mondialisation, l'histoire économique et sociale de la Bretagne, du XIX^e siècle au XXI^e siècle, demeure dans une très large mesure à écrire. Cette histoire peut être envisagée à travers celle de ses secteurs dominants, de l'agriculture et de la pêche à l'agroalimentaire, du textile et des cuirs à l'électronique et aux nouvelles technologies notamment. Le secteur bancaire paraît constituer une autre porte d'entrée pertinente pour fixer les étapes, les avancées, les reculs, et même les impasses du développement breton. Il a jusqu'ici bien peu été exploré¹. Je souhaite en présenter ici trois aspects : la Banque de France, son rôle et son implantation ; le cas spécifique de Fougères ; l'apparition d'une banque régionale, la Banque de Bretagne.

Il y a d'abord la Banque de France qui, comme dans les autres régions françaises, y installe ses succursales. Il y a également la myriade de banques locales qui, au XIX^e siècle, comme un peu partout en France et ce jusqu'à la crise des années 1930 et partiellement encore jusqu'au début des Trente Glorieuses, anime le tissu des petites et moyennes entreprises (PME), ses clientes, avec le soutien précisément des succursales de la Banque de France. Rappelons pour mémoire qu'en 1906 plus de la moitié des ouvriers français travaille dans des entreprises de moins de dix salariés ; encore

¹ Les plus récentes synthèses abordent à peine cette question. GESLIN, Claude (dir.), *La vie industrielle en Bretagne : une mémoire à conserver*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001 ; DENIS Michel, GESLIN, Claude, *La Bretagne des Blancs et des Bleus 1815-1880*, Rennes, Éd. Ouest-France, 2003 ; GESLIN, Claude, SAINCLIVIER, Jacqueline, *La Bretagne dans l'ombre de la III^e république (1880-1939)*, Rennes, Éd. Ouest-France, 2005.

au début des années 1960, les PME représentent pour l'ensemble de la France, 97 % des entreprises de l'industrie manufacturière et 32,3 % des effectifs salariés². Le rôle des banques locales fougeraises dans le développement de l'industrie locale de la chaussure peut nous servir d'exemple, sans doute le plus abouti, s'agissant d'un fonctionnement industrialo-financier interdépendant et en système. Enfin, en 1909, une réunion de banquiers locaux fonde, à Rennes, la Banque de Bretagne, afin de mobiliser les disponibilités financières, provenant particulièrement de la rente foncière, et ce d'abord dans le nord-est de la région. L'histoire de cette banque qui, de 1909 à 1949, étend son aire d'engagement, reprend patiemment les diverses banques locales de la région, dont celles de Fougères, renforçant ses ressources ainsi que son influence, permet d'envisager pour la suite, s'agissant du second xx^e siècle, son rôle dans le *boom* de l'agroalimentaire breton. Le cas de l'autre banque régionale (dans le cadre de la Bretagne historique), le Crédit nantais, ne sera évoqué que brièvement.

Il s'agit de considérer l'histoire bancaire comme une «boîte noire», celle de l'histoire économique et financière de la Bretagne. Précisons que nous nous intéressons ici au financement de la petite industrie, laissant de côté celui de l'agriculture qui, à travers le mouvement mutualiste, mérite en soi une étude approfondie³. La loi Méline de 1894 favorise le développement des caisses locales de crédit agricole. En 1904, Alfred Brard, propriétaire de la cidrerie-distillerie du Blavet à Pontivy, fonde dans cette même localité la Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Morbihan, tremplin pour ses activités politiques⁴. L'Église encourage de son côté la création des caisses rurales de crédit sous la responsabilité des recteurs dans leurs paroisses, dont la première ouvre en Bretagne près de Rennes en 1892 sous la direction d'un abbé démocrate Félix Trochu (par ailleurs cofondateur de *L'Ouest-Éclair* en 1899)⁵. À travers ces deux systèmes bancaires (organisé en Union des caisses rurales et ouvrières à partir de 1893, puis au sein du Crédit mutuel en 1958 d'une part, au sein

² LESCURE, Michel, *PME et croissance économique : l'expérience française des années 1920*, Paris, Economica, 1996.

³ POSTEL-VINAY, Gilles, *La terre et l'argent : l'agriculture et le crédit en France du XVIII^e au début du XX^e siècle*, Paris, A. Michel, 1997.

⁴ Mathurin dit Alfred Brard (1876-1945) se fait élire dès 1905 au conseil général, qu'il préside de 1921 à 1937 ; il est élu député, dans le groupe radical-socialiste de la 2^e circonscription de Pontivy en 1910 ; battu en 1914, il devient sénateur du Morbihan de 1921 à 1941. Il est également vice-président de la chambre de commerce de Lorient. JOLLY, Jean (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 1962.

⁵ «Le pays de l'entraide mutualiste», *Historia Ouest France*, dossier «Bretagne, terre de solidarités», Hors série n° 1, septembre-octobre 2009, p. 30-33.

de l'Office national du crédit agricole en 1920 d'autre part)⁶, se poursuit la lutte d'influence entre milieux cléricaux et laïcs autour de la conquête des esprits et des cœurs, lutte qui s'observe également à travers l'exemple de l'école. Nous laisserons également de côté les réseaux des banques succursalistes, Crédit lyonnais, Société générale, Comptoir national d'escompte, Banque nationale de crédit, dont l'engagement dans l'économie locale s'avère difficile à mesurer, notamment par défaut d'archives, tout en paraissant relever, d'après la documentation de la Banque de France, plutôt du coup ou de l'opportunisme que d'un engagement durable et structurant. Le rôle et la place des Banques populaires mériteraient aussi d'être précisés à l'échelle locale, d'une part parce qu'elles ont été «constituées sous la forme d'organismes de crédit locaux⁷», d'autre part, parce que les contemporains considéraient que leur concurrence contribuait aux difficultés des banques locales⁸.

Il s'agit surtout ici de s'inscrire dans une historiographie qui à travers les dynamiques industrielles locales éclaire des modes de développement alternatif à la grande entreprise, adaptés aux ressources (financières, de matières premières et de main d'œuvre) de territoires spécifiques⁹. Fougères a représenté un pôle de production de chaussures parmi les plus importants en France (10 % de la production française en 1930, autant que le premier groupe intégré à l'époque, les Chaussures André)¹⁰ ; un système bancaire original a contribué à cette réussite ; un système bancaire qui pendant longtemps n'a pas retenu l'attention, car trop souvent considéré comme archaïque, tout comme les grappes de PME qu'il concourait à soutenir. La flexibilité, la coordination flexible entre agents économiques, notion centrale dans l'analyse industrielle la plus contemporaine, trouve là une expression originale dans une période plus ancienne¹¹.

⁶ HENRY, José-Pierre, RÉGULIER, Marcel, *Le crédit agricole*, Paris, Presses universitaires de France, 1986 ; SADOUN, Bernard, *Les origines du crédit mutuel*, 2^e éd. revue, Strasbourg, Éd. Coprur, 2007.

⁷ PLESSIS, Alain, «Les banques populaires et les banques locales en France entre les deux guerres», dans Michel LESCURE, Alain PLESSIS, (éd.), *Banques locales et banques régionales en Europe au XX^e siècle*, Paris, 2004, p. 252-277.

⁸ *Id. ibid.*, p. 252-277. ALBERT, Élisabeth, *Les banques populaires en France, 1878-2008 : 130 ans de coopération*, Paris, Eyrolle-Éd. d'Organisation, 2008.

⁹ Cf., par exemple, LESCURE, Michel (dir.), *La mobilisation du territoire : les districts industriels en Europe occidentale du XVIII^e au XX^e siècles*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2006.

¹⁰ Sur l'histoire de la filière de la chaussure, LE BOT, Florent, *La fabrique réactionnaire. Antisémitisme, spoliations et corporatisme dans le cuir, 1930-1950*, Paris, Presses de Sciences po, 2007.

¹¹ PIRE, Michael, SABEL, Charles, *Les chemins de la prospérité : de la production de masse à la spécialisation souple*, Paris, Hachette, 1989 ; SABEL, Charles, ZEITLIN, Jonathan, *World of Possibility : Flexibility and Mass Production in Western Industrialization*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997 ; DURAND, Jean-Pierre, «Italie : spécialisation flexible et dépassement du fordisme», *Revue d'économie industrielle*, t. 58, 1991, p. 47-65.

Les banques locales en Bretagne

Les succursales de la Banque de France : des banques locales particulières

Les succursales de la Banque de France ne sont pas *stricto sensu* des banques locales, mais plutôt un ensemble d'établissements, un réseau de comptoirs, dépendants du siège parisien de la banque. Toutefois, à l'échelle locale, elles jouent un rôle majeur et structurant.

Rappelons que la Banque de France a été créée en février 1800. À l'origine, elle ne détient pas de privilèges particuliers : c'est une banque comme les autres, parmi les autres. C'est d'ailleurs une banque privée, une société par actions. Ce n'est que progressivement que l'État va resserrer son emprise sur elle : en 1806, en 1936 et surtout en 1945 avec sa nationalisation. La banque émet de la monnaie, mais n'est pas la seule à l'origine à en détenir la faculté. En effet, si elle possède le monopole de l'émission monétaire en région parisienne, elle coexiste avec d'autres banques émettrices en province : entre 1817 et 1837, neuf banques d'émission sont constituées en province. La Banque de France n'est pas encore la banque de la France. Il faut attendre 1848 pour que le monopole de l'émission de la monnaie sur l'ensemble du territoire lui échoie. Pour le reste, elle opère classiquement s'agissant du financement de l'économie (escompte, avances) et de la collecte des ressources (dépôts, placements)¹².

Le tableau 1 nous offre un aperçu des premières installations de succursales en France, dans l'Ouest du pays, ainsi que la totalité des succursales et de leurs bureaux auxiliaires en Bretagne. Les premières créations correspondent à la période du premier Empire. Imposées par Napoléon I^{er} à la Banque de France dans les principaux centres économiques du pays, elles ne survivent pas au régime. Celui-ci pose cependant le principe, respecté par la suite, de l'établissement d'un comptoir d'escompte dans chaque ville du pays dont l'activité économique est suffisante pour le nécessiter. La deuxième phase du développement des succursales s'ouvre avec la création du comptoir d'escompte de Reims en 1836. Il s'agit pour la Banque de France de répondre à la concurrence des banques départementales d'émission évoquées précédemment. La loi du 30 juin 1840, qui précise qu'il faut désormais une loi pour pouvoir créer une nouvelle banque départementale ou même pour en renouveler le privilège, tandis qu'une ordonnance suffit à la création d'un établissement de la Banque de France, favorise le développement de celle-ci. L'absorption des neuf banques départementales fin avril-début mai 1848 met un terme à la concurrence pour l'émission monétaire. Entre 1836 et 1900, 181 succursales sont ouvertes à travers toute la France, 84 entre

¹² BOUVIER, Jean, *Initiation au vocabulaire et aux mécanismes économiques contemporaines, XIX^e-XX^e siècles*, 5^e éd., Paris, SEDES, 1990 ; PLESSIS, Alain, *Histoires de la Banque de France*, Paris, Albin Michel, 1998.

1901 et 1927, aucune ensuite jusqu'en 1972, soit un total de 265 succursales entre 1927 et 1972¹³.

succursales et bureaux auxiliaires	dates de création	dates d'ouverture effective	dates de fermeture éventuelle ou de transformation en succursales ou en unités spécialisées
premières succursales (créées en deux temps, 1808 et 1848)			
Lyon	24 juin 1808	14 janvier 1809	5 février 1817
	26 avril 1848	27 avril 1848	
Rouen	24 juin 1808	14 janvier 1809	5 février 1817
	27 avril 1848	1 ^{er} mai 1848	
Lille	29 mai 1810	7 janvier 1811	1813 (sans décret de fermeture)
	27 avril 1848	1 ^{er} mai 1848	
Ouest de la France (premières succursales de l'Ouest)			
Caen	21 août 1841	3 janvier 1842	
Le Mans	28 avril 1846	12 octobre 1846	
Angers	21 juin 1850	18 février 1851	
Laval	17 juin 1857	30 mai 1858	
Bretagne (Bretagne historique)			
Nantes	2 mai 1848	4 mai 1848	
Rennes	8 juillet 1850	25 avril 1852	
Brest	26 juin 1858	2 janvier 1860	
Lorient	1 ^{er} février 1867	18 mars 1872	1 ^{er} juillet 2006 - centre de traitement de la monnaie fiduciaire (CTMF)
Saint-Brieuc	1 ^{er} février 1867	1 ^{er} août 1873	
Saint-Nazaire	22 mars 1883	1 ^{er} septembre 1883	15 septembre 2004
Saint-Malo	22 mars 1883	17 décembre 1883	1 ^{er} juillet 2005
Fougères	21 mai 1885	7 décembre 1885	15 septembre 2004
Morlaix	21 mai 1885	7 juin 1886	1 ^{er} juillet 2006
Vannes	3 avril 1898	16 août 1899	
Quimper	3 avril 1898	6 novembre 1899	1 ^{er} juillet 2005 antenne économique sans caisse
Pontivy	2 février 1911	8 juillet 1911	succursale le 9 mars 1990 15 septembre 2004
Douarnenez	23 mai 1912	23 décembre 1912	26 juin 1992
Dinan	23 mai 1912	8 décembre 1913	1 ^{er} juillet 2005
Vitré	1 ^{er} février 1923	16 avril 1923	30 juin 1972
Redon	20 mai 1925	15 juin 1925	28 juin 1990

Tableau 1 – L'implantation territoriale de la Banque de France (aperçu)

Les premières créations de succursales en France et dans l'Ouest de la France, succursales et bureaux en Bretagne. Classement des unités par date d'ouverture (1808 – 1925) (Source : d'après Arch. Banque de France, document «Réseau historique alpha MH 20070926»).

¹³ Les quatre dernières succursales sont ouvertes entre 1972 et 1991, sans compter la transformation du bureau auxiliaire de Pontivy en succursale (tableau 1), Arch. Banque de France, document «Réseau historique alpha MH 20070926». PLESSIS, Alain, *Histoires de la Banque de France...*, op. cit., p. 82-85. Les archives historiques de la Banque de France sont consultables au siège, 39, rue Croix des Petits-Champs, Paris 1^{er}.

À partir de 1848, la Banque de France développe son réseau en Bretagne : d'abord à Nantes et à Rennes, puis en fonction du dynamisme économique des différentes localités bretonnes, enfin, à la suite de la loi du 17 novembre 1897 qui impose d'ouvrir des succursales dans les chefs-lieux de départements qui n'en possèdent pas encore (en l'occurrence Quimper). Sur les huit succursales ouvertes entre 1860 et 1898, toutes sont côtières (Brest, Lorient, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Morlaix, Vannes, Quimper), à l'exception de Fougères en raison de son industrie de la chaussure, confirmant, s'il en était besoin, la vocation maritime de la péninsule. La création des bureaux auxiliaires, c'est-à-dire des agences de ces succursales, est plus tardive : six bureaux sont installés entre 1883 (Saint-Nazaire) et 1925 (Redon). Ce sont de petits comptoirs dépendant étroitement d'une succursale proche, qui permettent à la Banque, alors qu'à l'époque les déplacements se font encore à pied ou à cheval, de «pénétrer aussi avant que possible dans le pays et d'être représentée partout où l'activité commerciale a pris un certain développement¹⁴».

Les locaux d'une succursale se distribuent généralement en trois compartiments : les serres, renfermant les réserves métalliques ainsi que les billets usagés ou à mettre en circulation, le hall du public, «vitrine» de la banque, et les bureaux. Le bâtiment doit être proche du centre ville, facilement accessible et répondre à des critères de sécurité précis. S'il n'est pas possible d'acheter selon ces spécifications, la Banque de France fait bâtir selon un plan type établi par son architecte en chef. À Rennes, celle-ci fait l'acquisition en novembre 1850 de l'hôtel Jaillard datant de 1810. À Saint-Malo, elle achète un très bel hôtel particulier construit en 1724, l'hôtel Trublet de Nermont, renfermant son lot de merveilles, un magnifique escalier, des parquets à la mode de Versailles, de remarquables cheminées dont l'une ornée d'un masque sculpté sur le manteau, ainsi que des toiles historiées du XVIII^e siècle qui ornent le dessus des portes. Enfin, dernier exemple, à Quimper, la Banque de France fait construire en 1898 un bâtiment de style éclectique (mêlant différents styles architecturaux) avec fronton en pierre à colonnes et fronton interrompu¹⁵. La succursale, à travers son bâti, doit inspirer la confiance.

Banques locales ou comptoirs d'escomptes : la confiance et le contrat

En 1846-1847, l'ensemble de l'Europe, et donc la France, est frappée par une grave crise économique qui se prolonge en 1848 et débouche sur toute une série de crises politiques, dont la révolution de février 1848 en France. Le choix des pouvoirs

¹⁴ Déclaration du gouverneur de la Banque de France, Joseph Magnin, le 26 janvier 1882, cité dans *Le patrimoine de la Banque de France*, Paris, Flohic éditions, 2001, p. 336.

¹⁵ *Le patrimoine de la Banque de France...*, *op. cit.*

publics de renforcer leur soutien à la Banque de France (qui relève encore à cette date du droit privé) dans son développement, revient à l'encourager à drainer les richesses conservées dans le bas de laine des Français afin d'alimenter les circuits du crédit et de rationaliser la circulation monétaire. Dans cette même perspective, des comptoirs d'escompte, cette fois-ci les banques locales *stricto sensu*, se multiplient à partir des années 1840 dans les villes industrielles et/ou commerçantes, afin de fournir aux entrepreneurs les ressources que la Banque de France, limitée par la règle prudentielle des trois signatures, ne peut aisément leur procurer. Ainsi, l'entrepreneur (première signature) qui concède un crédit de campagne (au sens de campagne saisonnière, de campagne de production, avec 30 à 90 jours pour la mise en paiement) à un fournisseur ou à un client (deuxième signature), peut obtenir de la part de la banque locale des liquidités pour sa trésorerie en échange du papier d'escompte moyennant la retenue d'une somme fonction du taux de l'escompte fixé par la Banque de France. Lorsque la banque locale a elle-même besoin de se refinancer, la charge de l'escompte étant trop importante pour ses disponibilités, celle-ci (troisième signature) apporte ses papiers d'escompte auprès de la Banque de France qui en retient au réescompte les plus fiables, fonction de son évaluation de la situation de l'entrepreneur initial et de ses fournisseurs ou de sa clientèle. Dans les années 1870, on estime qu'il y a environ 3 000 banques locales à travers tout le pays ; en 1911, il n'y en a déjà plus que 400, les plus importantes ayant été transformées en banques régionales à guichets multiples ; en 1941, il n'en reste plus que 250.

Ce décompte a été établi grâce à l'enquête conduite par le comité permanent d'organisation professionnelle des banques durant l'Occupation, dans le cadre du premier recensement des réseaux bancaires en France¹⁶. Celui-ci fait état de cinq banques locales encore en activité en Bretagne en 1942 : Nantes (Banque nantaise de crédit), Rennes (banque Loyer), Fougères (banque Heude Vitu et banque Guédeu) et Brest (Banque brestoise). Si les banques de Brest et Nantes n'ont pas d'agence hors la ville siège, la banque Loyer de Rennes dispose de sept agences en Bretagne (Vannes, Quimperlé, Quimper, Lamballe, Dinan, Dinard, Saint-Malo) et d'une en Mayenne (Laval) et la banque Heude Vitu de Fougères possède un guichet à Vitré où se fabrique également des chaussures¹⁷. Enfin, une banque de Tourcoing possède une agence à Rennes, seule cas d'une banque locale extérieure à la Bretagne y ayant une agence. Encore cette recension ne donne-t-elle qu'un reflet incomplet et tardif du tissu bancaire local, la crise économique des années 1930 en ayant fait disparaître

¹⁶ Arch. Banque de France, boîtes 001/20000/50 et 51 ; boîtes 1427200301/328 et 377.

¹⁷ HÉRY, Laurence, LE BOT, Florent, «La chaussure en France au XX^e siècle : la fin d'une industrie ? Comparaison du SPL fougerais et de l'entreprise Noël à Vitré, face aux crises des années 1930 et des années 1970-1980», dans Pierre LAMARD, Nicolas STOSKOPF (dir.), *1974-1984, une décennie de désindustrialisation ?*, Paris, Picard, 2009, p. 217-234.

un certain nombre, quand elles n'ont pas fermé antérieurement au gré de la conjoncture et des aléas des affaires ou encore lorsqu'elles n'ont pas été absorbées par la Banque de Bretagne (nous reviendrons sur ce point particulier). En 1929, il est possible à partir des archives de la Banque de France¹⁸ de repérer onze banques locales en Bretagne : 1 en Loire-Inférieure, 5 en Ille-et-Vilaine, 2 dans les Côtes-du-Nord, 1 dans le Morbihan et 2 dans le Finistère :

- à Nantes, la Banque nantaise de crédit (créée le 11 novembre 1918),
- les trois banques locales fougères, Beaucé, Heude Vitu et Guédeu, que nous évoquerons ensuite ; à Rennes, la Banque industrielle de l'Ouest qui prend la suite en août 1929 de la banque Feutelais, Le Floch et Cie ; la banque Loyer déjà signalée,
- à Lannion, la banque Péron, à Saint-Brieuc et à Quintin, la banque de Ville-neuve ; nous les retrouverons à l'origine de la Banque de Bretagne,
- à Josselin la banque A. Delebecque (à Vannes, la Banque du Morbihan est absorbée par le Crédit nantais en 1927) ;
- à Brest, la Banque brestoïse, ainsi que la Société bretonne de crédits et de dépôts.

Ces banques locales ne diffèrent pas des autres banques en termes de types de ressources et de types d'affaires. Elles peuvent s'appuyer sur des capitaux familiaux et étendre leurs ressources par une capitalisation par actions. Elles s'engagent dans des opérations de court terme et parfois du plus long terme comme de la commandite d'entreprises. Pour l'essentiel, ces banques locales reçoivent des dépôts, mais surtout escomptent des effets de commerce. Leurs ressources moindres font qu'elles investissent dans des affaires relativement moins importantes que les établissements bancaires nationaux ou même régionaux. Leur rayon d'action s'étend à une commune ou un groupe de communes. Ces banques sont tout à fait adaptées à une économie dominée par les PME et où l'information ne circule pas aussi vite qu'actuellement : l'intégration d'un banquier local dans l'économie d'une place industrielle lui permet de mieux mesurer les besoins, les bonnes affaires et les affaires plus risquées. Quoi de mieux pour une économie morcelée qu'une banque locale, qu'un banquier local qui sait quel crédit il est en mesure d'accorder à telle ou telle affaire.

Le système de l'escompte (et du réescompte) est un facteur de coordination flexible entre commerçants, industriels et banques. C'est un crédit fictif dit de « circulation », accordé sans épargne préalable. Il participe ainsi à la création de richesses partant de ressources le plus souvent réduites. Il procure une relative stabilité des rela-

¹⁸ Arch. Banque de France, rapports d'inspection, succursales de Brest, Fougères, Rennes, Saint-Brieuc, Vannes.

tions entre les acteurs économiques ; se nourrit de la confiance et l'alimente ; favorise une certaine prévisibilité nécessaire à la direction d'une entreprise. Il introduit une dimension de contrat entre les agents en favorisant leur coordination¹⁹.

La Banque de France, dans ce cadre, joue le rôle de banquier en dernier ressort, de banquier des banques. Elle favorise la circulation des liquidités, permet le recouvrement des effets payables au loin à un coût modéré et surtout offre sa garantie au système. Ce dernier revêt à la fois une dimension verticale, de l'entreprise finale avec sa clientèle jusqu'à la Banque de France, mais également une dimension horizontale, agglomérant dans un face-à-face relationnel (qu'il soit de l'ordre de la coopération, de la concurrence, ou même, il faut bien retenir cette possibilité, de l'indifférence) les entreprises industrielles, commerciales et bancaires (y compris la succursale de la Banque de France). Ces deux chaînes de liens flexibles, l'horizontale et la verticale, reposent sur la confiance et donc sur l'information et sur la circulation de cette information s'agissant des partenaires économiques. La Banque de France joue également ce rôle de centrale de l'information.

La Banque de France et l'information sur le crédit

L'ensemble du système repose sur la confiance fondée sur la connaissance. Le banquier local doit connaître la situation de sa clientèle d'entreprises. La proximité de place l'y aide. La succursale s'informe à la fois de la situation du/des banquiers locaux, de celle des principaux clients de ceux-ci et, par ailleurs, dispose d'informations qui proviennent de toute la France à travers le réseau des succursales : ainsi, lorsqu'un banquier fougerais veut réescompter auprès de la succursale fougèraise de la Banque de France du papier de commerce émis, par exemple, par un commerçant de chaussures bordelais, l'information concernant la situation commerciale et financière de ce dernier transite de Bordeaux à Fougères *via* les succursales.

En outre, les engagements des succursales sont scrutés et surveillés attentivement par le siège parisien de la Banque de France, notamment à travers les tournées

¹⁹ Cette remarque doit beaucoup à la présentation faite par Michel Lescure dans le cadre de la séance de séminaire du laboratoire Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE) intitulée «Le contrat de crédit», le 12 février 2010. Cf. par ailleurs ses travaux sur le Choletais et la chaussure : LESCURE, Michel, «Entre ville et campagne : l'organisation bancaire des districts industriels : l'exemple du Choletais (1900-1950)», dans Jean-François ECK, Michel LESCURE, (éd.), *Villes et districts industriels en Europe occidentale XVII^e-XX^e siècles*, Tours, Publications de l'université François Rabelais, 2002, p. 81-102 ; *Id.*, «La politique du crédit et le financement des districts industriels en France : l'exemple de l'industrie de la chaussure, 1945-début des années 1960», dans DAUMAS, Jean-Claude, GARUFO, Francesco, LAMARD, Pierre, TISSOT, Laurent, *Histoire de territoires : les territoires industriels en question, XVIII^e-XX^e siècles*, Genève, 2010, p. 193-223.

d'inspection (l'inspection est créée en 1852), qui donnent à lieu à des rapports en général annuels ou biannuels. Ceux-ci constituent une source de tout premier ordre dans l'observation du tissu local, décrivant les territoires, les communautés locales, les activités économiques, parfois les paysages, comme certains voyageurs, du XVIII^e siècle notamment, ont pu le faire à travers des textes devenus désormais célèbres²⁰. Nous retiendrons trois exemples.

[1852] «Monsieur le Gouverneur,

Appelé par votre confiance à remplir les fonctions difficiles d'Inspecteur des Succursales, j'ai fait suivant vos instructions, une première tournée dans celles d'Angers, de Nantes et du Mans et j'ai en même temps organisé celle de Rennes. [...].

Les beurres qui forment une des principales productions du pays (trois à quatre millions de francs environ) redoutent beaucoup la concurrence de ceux de Normandie. Les grains souffrent de la modicité des prix et du peu de recherche dont ils sont l'objet. On évalue le mouvement d'affaires qu'ils occasionnent à environ cinq millions. L'agriculture, quoiqu'encore en retard, dans cette partie de la France, y fait néanmoins des progrès. La minoterie, qui compte cent paires de meules dans les environs de Rennes, produisant pour environ quatorze millions de farines, ne donne pas non plus de grands résultats. La tannerie, qui prospérait depuis longtemps dans ce pays, y est aussi dans un état de calme cette année.

Il en est de même de l'industrie des toiles rurales, qui par suite de la concurrence qui lui est faite par les toiles à la mécanique, se trouve délaissée surtout par la marine, qui trouve plus d'avantage à s'adresser aux fabricants de toiles dites de lin de Russie.

Toutes ces causes réunies, suffiraient pour arrêter l'essor d'un établissement de crédit, alors même qu'il aurait pour siège, une grande place de commerce ; vous ne serez donc pas étonné, monsieur le Gouverneur, de voir peut-être pendant longtemps notre succursale de Rennes, donner des résultats peu satisfaisants²¹».

Le pays est encore mal unifié, beaucoup de territoires demeurent enclavés ; les transports se modernisent de manière rapide, notamment le chemin de fer, mais demeurent insuffisants et pas toujours efficaces ; les systèmes d'information en sont encore à leurs balbutiements. Les rapports des inspecteurs de la Banque doivent pallier ces carences. Ce sont là de véritables «bulletins météorologiques» de l'activité économique.

[1911] «Le portefeuille] de St Malo, en augmentation relativement plus sensible [par rapport à celui de Rennes], laisse, de même, une bonne impression. Ses fluctuations sont surtout déterminées par les besoins du principal banquier local, Bourdet, Longuéran et Cie, et ce dernier a profité, cette année, de l'ampleur exceptionnelle des transactions sur les grains comme aussi d'une certaine reprise constatée dans les armements pour Terre-Neuve. Les beaux résultats produits par la pêche à la morue depuis 1907, ont, en effet, grandement stimulé les capitaux malouins et cette

²⁰ Pensons notamment à YOUNG, Arthur, *Voyages en France, pendant les années 1787, 88, 89 et 90 entrepris plus particulièrement pour s'assurer de l'état de l'agriculture, des richesses, des ressources et de la prospérité de cette nation*, 3 vol., Paris, 1793, 3 vol.

²¹ Arch. Banque de France, rapport d'inspection, succursale de Rennes, 1852.

industrie pourrait peut-être, retrouver son ancienne importance si les équipages ne se montraient de plus en plus intraitables. En 1910, les armateurs de Saint Malo ont livré, sur le marché de Bordeaux, 374 000 quintaux de morue vendues 7 960 000 francs. La campagne qui vient de finir n'a pas été aussi abondante, la boîte²² ayant fait défaut sur les bancs, pendant l'été. Mais le déficit sur la quantité sera compensé en partie par la hausse sur le prix de la morue, qui vaut aujourd'hui 37 francs le quintal (55 kilos) contre 27 francs l'an dernier.

Par contre, la culture des pommes de terre, autre source importante de bénéfices pour l'arrondissement, n'a donné en 1911 que de faibles résultats. Elle a subi le contre-coup de la grève des transports en Angleterre, après avoir été contrariée par les conditions météorologiques du printemps. Le total des exportations n'a guère dépassé 23 500 tonnes, contre 33 000 en 1910 et 45 000 en 1909²³.

Ces documents témoignent des évolutions conjoncturelles, des décisions de modernisation en cours, s'inscrivent dans les soubresauts de l'Histoire tout en offrant les indices d'une mondialisation des productions et des échanges lentement en marche.

[1919] «Riche en or avant la guerre, la campagne [lorientaise] a réalisé des profits considérables au cours des dernières années ; vraisemblablement elle fera moins que jamais appel au crédit. Le commerce local se ressent des difficultés du ravitaillement en marchandises de toute nature et surtout en denrées d'alimentation. Mais des perspectives d'avenir, pour le moment où l'équilibre sera rétabli, s'ouvrent très larges pour l'activité Lorientaise comme conséquence de la création, qui paraît désormais certaine, d'un grand port de pêche à trois km du centre-ville (la construction de l'usine frigorifique est déjà avancée). D'autre part, les travaux des nouveaux quais du port de commerce, non interrompus pendant la guerre, sont à peu près achevés, mais ne constituent que la réalisation d'un programme embryonnaire.

La pêche de la sardine a été tardive. Le poisson n'est abondant que depuis un mois. La partie de la côte comprise entre Belle-Isle et Concarneau, c'est-à-dire la plus voisine de Lorient, a été favorisée : la sardine est plus rare et plus chère en dehors de cette zone. Le produit fabriqué, fort demandé par la consommation et à des prix élevés, s'accumule dans les usines, les moyens de transport faisant fréquemment défaut. Les usiniers de la région n'en considèrent pas moins l'année comme bonne. Mais ils s'inquiètent un peu, pour l'avenir, de la concurrence de la Californie, où la sardine se pêche maintenant toute l'année et paraît en certaines saisons aussi bonne que la sardine bretonne. Cette concurrence s'ajoutera à celle du Portugal dont la production, également continue et quadruple de la production française annuelle, est exploitée par des maisons françaises [...]. Quant à la production algérienne, mi-française, mi-italienne, elle est peu importante²⁴.

De ces rapports, peut se dégager un panorama succinct de l'industrie bretonne au tournant des XIX^e et XX^e siècles. La côte sud est dominée par les activités liées à la pêche et à l'industrie de la conserve, même si des isolats industriels sont observables (forges d'Hennebont). Le développement industriel breton dépend largement des engagements de l'État : arsenaux, poudreries, manufactures des tabacs. Il faut également

²² Un appât pour la pêche et par extension une technique de pêche.

²³ Arch. Banque de France, rapport d'inspection, succursale de Rennes, 1911.

²⁴ *Ibid.*, succursale de Lorient, bureau auxiliaire de Pontivy, 1919.

compter avec les industries extractives (carrières de granit ou d'ardoises, mine de plomb argentifère de Pont-Péan en Bruz), les industries de transformation des produits agricoles (beurreries, minoteries, cidreries, etc.) et des cuirs et peaux (tanneries, etc.), l'industrie du meuble, celle de la faïence (Quimper), etc. La Basse-Loire connaît un développement plus important : la métallurgie (notamment les chantiers navals de Nantes et de Saint-Nazaire), l'alimentation (raffineries de sucre, biscuiteries, etc.) et la chimie (engrais et savonneries). Rennes constitue aussi un centre industriel notable : l'imprimerie Oberthür depuis 1852 («la plus belle affaire de Rennes²⁵»), les ateliers de la gare depuis 1865, etc. Toutefois, en terme d'emplois industriels, c'est Fougères, Fougères la «chaussonnière», qui domine (autour de 8 000 employés), y compris par rapport à la ville de Nantes (environ 6 000 employés ; mais autour de 15 000 pour la Basse-Loire dans son ensemble²⁶).

Banques et industrie de la chaussure à Fougères

La Banque de France et le développement de la place fougèraise

C'est à partir de 1869 que la place de Fougères apparaît dans les comptes rendus d'inspection de la succursale de la Banque de France de Rennes, soulignant l'importance progressive que celle-ci acquiert alors avec le développement de l'industrie de la chaussure. Pour autant, l'activité bancaire y est antérieure. Dès le mois d'avril 1848 a été fondé le Comptoir national de Fougères au capital de 135 000 francs, qui devient en 1849 le Comptoir d'escompte de Fougères géré de père en fils jusqu'en 1949 par la famille Heude. Une deuxième banque est également installée en 1848, la Caisse commerciale d'escompte, qui en 1872 opère avec un capital de 200 000 francs et dispose de 800 000 francs de dépôt²⁷.

Au cours des dernières décennies du XIX^e siècle, on assiste à une importante croissance de l'industrie de la chaussure à Fougères²⁸. En 1861-1865, on compte à peu près 10 fabriques, 21 en 1875-1879, 34 en 1897 et 37 en 1899, 38 en 1914.

²⁵ *Ibid.*, succursale de Saint-Brieuc, 1932.

²⁶ *Ibid.*, rapports d'inspection des succursales bretonnes ; GESLIN, Claude, «L'industrie en Bretagne à la fin du XIX^e siècle», dans LAGRÉE, Michel, TANGUY, Bernard, *Atlas d'histoire de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2002, p. 140-141

²⁷ Arch. Banque de France, rapport d'inspection, succursale de Rennes, 1872.

²⁸ CUCARULL, Jérôme, «L'industrie de la chaussure à Fougères d'après les dossiers de faillite des entreprises», *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 114/1, 2007, p. 163-175 ; LE BOT, Florent, «Les ressorts du développement du district fougèrais de la chaussure, XIX^e-XX^e siècles», dans Michel LESQUIRE (dir.) *La mobilisation du territoire...*, *op. cit.*, p. 139-166.

Celles-ci sont très diverses à la fois par leur équipement et par l'importance de leur personnel. En juin 1899, la Banque de France estime à une quinzaine le nombre de fabriques «dont le crédit est bien assis et qui offrent de sérieuses garanties ; les autres ont bien trop peu d'importance pour que leur sort puisse intéresser celui de la place²⁹». Les statistiques concernant la main d'œuvre demeurent incertaines puisque, selon les cas, elles incluent, ou non, les travailleurs à domicile et surtout, le plus souvent, ne le précisent pas. Si l'on retient des ordres de grandeur, dans les années 1861-1866, on dénombre 1 600 à 1 800 employés, dans les années 1885-1886, 5 à 6 000 et en 1892, 8 000. À la veille de la Grande Guerre ce chiffre est retombé à 6 000. Par ailleurs, le chiffre d'affaires de la fabrique est pratiquement multiplié par 10 en trente ans, passant de 2,2 millions de francs en 1865 à 20 millions de francs en 1895³⁰.

Cette croissance industrielle s'accompagne d'une augmentation des flux bancaires. Les deux banques locales connaissent une augmentation régulière de leur capital social. La Caisse d'escompte voit ainsi son capital porté à 900 000 francs en 1880, puis à 1 million en 1897 ; celui du Comptoir d'escompte est porté à 600 000 francs en 1891 et 1 million en 1897. La Banque de France, qui depuis Rennes observe l'évolution de la place, voit sa clientèle fougèraise constamment augmenter, soit par l'intermédiaire des banques locales, soit grâce à la clientèle directe de quelques gros entrepreneurs. Ses engagements concernant Fougères, se montent à 49 000 francs en juin 1872, 75 000 francs en novembre 1879 et atteignent 550 000 francs en juin 1886. Elle ouvre un bureau auxiliaire dans la ville, en 1885, et ses opérations ne cessent encore de croître : 2,87 millions de francs en mars 1897, 3,7 millions de francs en mars 1898. Finalement, elle installe une succursale en 1899 avec un niveau d'engagement qui atteint jusqu'à 4,3 millions de francs au mois d'avril 1899. Précisons que ces chiffres reflètent un état des engagements de la Banque de France à une date donnée, c'est-à-dire au moment de l'inspection de la succursale, et que ces engagements sont, au cours d'une même année, très fluctuants. Ainsi, le chiffre d'affaires annuel de la Banque de France à Fougères au cours d'une année de campagne, peut illustrer d'une autre manière cette croissance de la fabrique fougèraise : en 1889-1890, les présentations cumulées auprès de la Banque se sont montées à 7,228 millions de francs ; en 1893-1894, à 9,238 millions de francs (soit 21,75 % d'augmentation) et enfin, en 1895-1896, à 15,168 millions de francs (soit une augmentation de 39 % et même de 52,3 % si l'on prend en compte la totalité de la période)³¹.

²⁹ Arch. Banque de France, rapport d'inspection, succursale de Fougères, 1899.

³⁰ LEGENDRE, Bernard, «La vie d'un prolétariat : les ouvriers de Fougères au début du XX^e siècle», *Le mouvement social*, n° 98, 1977, p. 9.

³¹ Arch. Banque de France, rapport d'inspection, succursale de Rennes, 1896.

Ce volume d'affaires attise la concurrence des banquiers installés à Rennes, banquiers locaux ou succursales des sociétés de crédit, en l'occurrence Société générale et Crédit lyonnais (au rôle toutefois marginal). L'installation d'une succursale de la Banque de France à Fougères est d'ailleurs en partie motivée par la volonté de soutenir les banques locales face à la possible concurrence du Crédit lyonnais. Il s'agit également de renforcer la surveillance de la place, notamment pour réagir face à la tendance des fabricants de chaussures à diviser leurs affaires entre les deux banquiers locaux. Surtout, la Banque souhaite profiter du dynamisme fougérais, tandis que, dans le même temps, les places de Rennes et de Saint-Malo connaissent une baisse considérable de leurs volumes d'affaires : alors qu'en 1889-1890 les présentations malouines sont encore légèrement supérieures à celles de Fougères (7,756 millions de francs), elles vont subir, entre cette période et la campagne 1895-1896, une baisse de 39,24 % (4,712 millions de présentations)³².

Le système financier appuyé sur la Banque de France, que nous avons décrit s'agissant de sa mise en place du milieu jusqu'à la fin du XIX^e siècle, et de ses fondements (proximité et souplesse), trouve à Fougères son expression la plus aboutie en Bretagne.

Le financement de l'industrie de la chaussure à Fougères

En 1926, est fondée la Banque coopérative industrielle et agricole ou banque Guédeu (gérant François Guédeu). Ce petit établissement, au capital variable inférieur à 200 000 francs, est constitué, à l'origine, pour le financement du mouvement coopératif initié par l'abbé Louis Bridel³³, et qui se déploie alors dans l'alimentation, la chaussure, la verrerie, etc. Sa clientèle est constituée par des petits fabricants et des commerçants³⁴. Le rôle de cette banque à Fougères demeure toutefois mineur par rapport à ses concurrentes plus anciennes.

En effet, les deux principales banques locales, la Caisse commerciale d'escompte ou Banque Beucé et Cie (raison commerciale) et le Comptoir d'escompte de Fougères ou Banque Heude Vitu et Cie, jouent un rôle essentiel dans le financement de la chaussure : sur les 33 clients de la banque Beucé dont les effets sont présentés au réescompte de la Banque de France, 27 sont des fabricants de chaussures³⁵. Leurs

³² *Ibid.*

³³ Louis Bridel (1880-1933) est le fils de l'industriel laitier. Surtout, il appartient à ce courant des abbés démocrates, avec Félix Trochu et Henri Mancel, qui se préoccupe assidument des conditions de vie des paysans et des ouvriers bretons durant la première moitié du XX^e siècle, CORVAISIER, Francis, *Les abbés démocrates : Église et émancipation paysanne en Bretagne au début du XX^e siècle*, Rennes, Apogée, 2003, 383 p.

³⁴ Arch. Banque de France, rapport d'inspection, succursale de Fougères, 1926.

³⁵ Le reste de la clientèle est formé par des négociants en bois, un minotier et une entreprise de verrerie.

intérêts apparaissent totalement liés à ceux des fabricants. Le rapport d'inspection de la succursale de la Banque de France en 1932 apparaît sans ambiguïté sur ce point : «Ces deux maisons se sont développées grâce au centre industriel dans lequel elles ont eu à exercer leur activité, en même temps qu'il est juste de constater l'importance de leur appui très libéral auprès de toute leur clientèle³⁶». Nous reviendrons sur ce qu'il faut entendre par cet «appui très libéral». Notons que la filière fougeraise de la chaussure est la principale cliente des banques puisque'en 1932 les engagements de la Banque de France dans le secteur représentent 66 %, en valeur, du total de ses emplois³⁷ ; en 1938, ils vont jusqu'à représenter 87,5 % de ces mêmes emplois.

L'industrie de la chaussure est, à l'époque, saisonnière, avec une nette opposition entre une saison de production (l'hiver) et une saison de chômage (l'été). Cette saisonnalité de l'activité industrielle retentit sur l'activité bancaire. Les banques locales, et, en dernier ressort, la Banque de France jouent le rôle de pourvoyeuses en trésorerie lorsque les commandes affluent. Ainsi, alors que chaque année, à la mi-septembre, les fabricants doivent, pour lancer leur production, procéder à des achats de matières premières payables à 60 ou 90 jours, les détaillants, quant à eux, reçoivent livraisons de leur commande peu avant Pâques et obtiennent de la part des fabricants de très longs délais de paiement, s'échelonnant parfois jusqu'à la fin du mois de juin. Dans l'intervalle, soit durant six à huit mois, le fond de roulement des fabricants est assuré par les deux banques locales, qui, elles-mêmes, recherchent le soutien de la Banque de France sous la forme du réescompte. En contrepartie, cette dernière exerce une surveillance attentive des engagements et joue un rôle de conseil auprès des banques locales. Ainsi, s'est créée une situation d'interdépendance entre les banques locales et les fabriques de chaussures. Les banques permettent aux fabriques d'accéder à des sources de financement qui ne leur seraient pas proposées ailleurs. Les fabriques constituent l'essentiel de la clientèle des banques et contribuent à étoffer leurs ressources. La présence ancienne et active de ces banques locales, les relations étroites qu'elles entretiennent avec les fabricants et, d'une manière large, avec l'ensemble de la collectivité contribuent à inspirer la confiance et à attirer la clientèle. De la même manière, cette proximité avec la communauté industrielle locale permet à ces banques de mieux mesurer les risques du crédit. Les échelles considérées, en termes de territoire bancaire et productif et de volumes d'affaires, sont un atout en phase de croissance, mais aussi une fragilité en temps de crise.

³⁶ Arch. Banque de France, rapport d'inspection, succursale de Fougères, 1932.

³⁷ Soit 4 millions de francs sur un total de 6 millions de francs. Le secteur du bois représente 12,5 %, l'alimentation 7 %, les carrières et granits 4,5 %, les cartons 1,5 %, l'embouche 1,5 %, les verreries 1 %, divers 6 %.

La fragilité du système local fougerais

Les deux principales banques fougeraises, Beaucé et Heude Vitu, ont vu leur activité s'accroître sans cesse durant les années 1920. Cet accroissement de l'activité doit être mis en parallèle avec le développement de la production de chaussures à Fougères au cours de la même période. Cependant, avec les années 1930, ces deux banques subissent les contrecoups de la crise économique et particulièrement de la crise dans l'industrie fougeraise de la chaussure. C'est la banque Beaucé qui en paie le tribut le plus lourd, puisque le 1^{er} mars 1933, devant un déficit qui se creuse, elle est obligée de suspendre ses paiements. L'assemblée générale des actionnaires prononce la dissolution de la société à la date du 9 mai 1933 et accepte, avec l'accord des créanciers, les termes d'une liquidation amiable. Les actifs sont repris par une nouvelle société bancaire, la Banque de Fougères en charge du remboursement de la dette de la banque Beaucé, et qui fonctionne jusqu'en 1941, clôturant ses remboursements par la vente de son siège à la Banque populaire d'Ille-et-Vilaine à Fougères³⁸.

Les ressources propres de la banque Beaucé se sont avérées insuffisantes pour faire face à des immobilisations croissantes. Il y a les difficultés liées à la crise économique mondiale ; et encore la grève de sept mois qui paralyse l'industrie de la chaussure fougeraise en 1932. Ainsi, 16 usines ont fermé à Fougères entre 1929 et 1933, dont 12 à la suite de la grève de 1932. Il y a surtout des difficultés qui sont, sur un plus long terme, liées à des choix contestables de la part des banquiers. Ceux-ci en effet accordent des crédits pour des augmentations de chiffre d'affaires sans que les bénéfices dégagés permettent d'assurer les remboursements de ces crédits. La banque Beaucé compte de nombreux clients dans cette situation, tels ces fabricants de chaussures dont un rapport de la Banque de France proclame qu'ils «réussissaient bien, mais sont gênés par un développement trop rapide, qui a nécessité chez leur banquier un découvert à peu près permanent voisin maintenant de 900 000 francs³⁹». Certaines fabriques, même, pour ne pas manquer une vente, préfèrent livrer à perte ou en se réservant un bénéfice minime. Ce système alimente son propre endettement : il faut faire du chiffre d'affaires pour rembourser ses dettes et le chiffre d'affaires est généré

³⁸ Arch. Banque de France, rapports d'inspection, succursale de Fougères, 1932, 1933, 1935, 1938 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 ETP 117, fonds Banque de France, dossiers contentieux faillites, 1933-1934, dossier banque de Fougères : *ibid.*, 3 U 1, compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Caisse commerciale de Fougères Beaucé et Cie, le 8 mai 1933 ; *ibid.*, 3 U 1, actes constitutifs de la société anonyme «banque de Fougères», 24 juillet 1933 : LE BOT, Florent, «La chute de la banque Beaucé et Cie : la remise en cause de l'équilibre fragile du système industriel fougerais durant les années 1930», *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 114/2, 2007, p. 75-88.

³⁹ Arch. Banque de France, rapport d'inspection, succursale de Fougères, 1932.

par l'endettement. Finalement, ces banques acceptent d'accorder des découverts quasi-permanents aux fabricants qui ont eux-mêmes consentis de très grandes facilités de règlements à leur clientèle de détaillants. En période de difficultés, le système se grippe : les invendus se multiplient, les dettes, celles des fabricants et des détaillants, ne sont pas honorées, les ressources des banques s'épuisent et celles-ci s'enfoncent dans une politique d'immobilisations croissantes des actifs, ne voyant pas d'autre issue à la crise traversée.

L'équilibre du circuit financier apparaît donc extrêmement fragile. Malgré le soutien de la Banque de France qui, en l'espèce, fait prévaloir la liquidation amiable pour éviter la multiplication des faillites industrielles, les banques locales sont à plus ou moins court terme condamnées à disparaître. En 1949, les deux dernières banques locales fougeraises, la banque Heude Vitu et Cie et la banque Guédeu et Cie, qui résistaient surtout parce que leurs engagements étaient réduits, sont ainsi absorbées par la Banque de Bretagne.

La Banque de Bretagne et le développement du nord-est breton

La création de la Banque de Bretagne (1909)

L'assemblée générale constitutive de la Banque de Bretagne est réunie le 26 juillet 1909⁴⁰. Cette constitution est notamment consécutive au dépôt de bilan de la banque rennaise Vatar en 1908, suite à de mauvaises affaires dans l'immobilier. Il s'agit pour la Banque de France de réorganiser les circuits du crédit dans la région de Rennes, en renforçant les capacités d'action de ses partenaires des banques locales et en faisant émerger une troisième signature solide. Ainsi, cette création est-elle à l'initiative conjointe de la Banque de France, du Syndicat des banquiers de province (créé en 1904 et qui promeut le développement des banques locales et régionales face à la concurrence des sociétés de crédit)⁴¹, ainsi que d'une dizaine de banques locales.

⁴⁰ Arch. de la Banque de Bretagne (archives privées, conservées au siège, 18, quai Duguay Trouin, Rennes), procès verbal de l'assemblée générale constitutive avec annexe de la délibération du conseil d'administration, 21 juillet 1909.

⁴¹ Il n'existe pas à notre connaissance de travaux d'ensemble sur ce syndicat professionnel constitué en 1904 et dont le bras financier, la Société centrale des banques de province, qui semble jouer un rôle essentiel dans la configuration du système bancaire local français, fait faillite en 1921. Cf. toutefois des éléments dans : BONIN, Hubert, *La banque et les banquiers en France, du moyen âge à nos jours*, Paris, Larousse, 1992, p. 72 et 112-113 ; BOUNEAU, Christophe, *Modernisation et territoire. : l'électrification du grand Sud-ouest de la fin du XIX^e siècle à 1946*, Bordeaux, université de Bordeaux 2, 1997, p. 154-164 et 190-197 ; LASTÉCOUÈRES, Christophe, *Les feux de la banque. : oligarchie et pouvoir financier dans le Sud-Ouest (1848-1941)*, Paris, Éd. du CTHS, 2006.

Parmi elles, la banque Péron de Lannion a joué un rôle de coordination des efforts et des engagements. Jean-Marie Péron dirige l'établissement familial, fondé à la fin des années 1880, depuis 1902⁴², et surtout appartient au conseil d'administration de la Société centrale des banques de province (créée le 4 février 1905 par le syndicat professionnel du même nom)⁴³.

L'inspecteur de la Banque de France présente à ses responsables dès le mois de septembre 1909, le contexte laborieux de l'installation de la nouvelle banque :

«Dans la contrée cependant, l'aisance est grande, et considérables sont les réserves de capitaux ; mais peu entreprenants de nature, mis en défiance contre toute entreprise régionale par les krachs Jouin, Gicquel et Vatar, les rentiers rennais réservent aujourd'hui toutes leurs préférences pour les valeurs mobilières, et surtout pour les placements étrangers.

C'est cet esprit de défiance, soigneusement stimulé par les établissements d'émission qui a rendu si laborieuse la constitution du capital de la "Banque de Bretagne" qu'il a fallu arrêter au chiffre de 1 500 mf au lieu de 2 millions, tout d'abord prévu. Encore [...] il n'a pu être recueilli à Rennes que 207 000 francs, soit à peine 14% du total⁴⁴».

La Banque de Bretagne est constituée comme société anonyme au capital de 1,5 millions de francs divisé en 3 000 actions de 500 francs, dont un quart seulement est versé. Nous dénombrons près de 90 banquiers, adhérents du Syndicat des banquiers de province, qui entrent au capital de la banque, soit 30 % des actionnaires, dont une quinzaine de banquiers locaux bretons (sans doute la totalité), mais également de toute la France (Angers, Bordeaux, Cognac, Lille, Lyon, Valenciennes, etc.). Parmi les 290 actionnaires fondateurs, outre les banquiers, deux autres grands ensembles se distinguent : les particuliers intervenant à titre privé et les acteurs économiques. Les particuliers sont d'abord des propriétaires terriens, ce qui n'est finalement pas étonnant au regard de la distribution régionale des revenus ; en outre, ce système financier est bien là pour drainer la rente foncière. Ce sont également des juristes (notaires, avocats, huissiers, etc.) ou des fonctionnaires (professeurs, officiers, etc.) ; un homme politique, le sénateur de Châteaulin, Armand Gassin ; deux prêtres, ce qui apparaît relativement réduit, quand parmi les 436 actionnaires de la banque de Fougères, liquidatrice de la banque Beaucé en 1933, il se trouve quinze ecclésiastiques. Les industriels, les commerçants et les artisans représentent 15 % de l'ensemble, proportion faible, reflet d'une région encore peu industrialisée et très agricole : nous y trouvons un armateur, un architecte, un tanneur, un fabricant de chaussures (à Rennes et non à Fougères), mais aussi un opticien, deux quincailleurs, un limonadier, etc. Ce sont pour l'essentiel des Bretons, à huit exceptions près (trois Parisiens, deux habitants de la Manche, etc.)⁴⁵.

⁴² Arch. Banque de France, rapport d'inspection, succursale de Saint-Brieuc, 1929.

⁴³ Arch. historiques Crédit lyonnais, archives de la direction générale, 16 AH 18, Société centrale des Banques de province, note de 16 pages, sans date.

⁴⁴ *Ibid.*, Rennes, 1909.

⁴⁵ Arch. de la Banque de Bretagne, déclaration de souscription et de versement, 17 juillet 1909.

Le premier conseil d'administration de la banque, présidé par Alphonse Bitouzé, notaire honoraire, regroupe un négociant rennais en cuirs et peaux, Georges Zwingelstein, et sept banquiers locaux : Jean Beaucé et Jean-Marie Péron déjà évoqués, mais aussi Hubert Bouché banquier à Pontivy (Morbihan), Gustave Benoist banquier à Châteaulin (Finistère), Hippolyte Gilbert banquier à Avranches (Manche), Georges Hommey banquier à Alençon (Orne) et surtout Maurice Chalus, banquier et président de la chambre de commerce de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), membre de la succursale de la Banque de France dans cette même localité et membre du conseil d'administration de la Société centrale des banques de province. Il semble que ce dernier ait joué tout particulièrement un rôle de facilitateur dans la constitution de la nouvelle banque, dont il quitte le conseil d'administration dès 1912.

La Banque de Bretagne apparaît comme une extension du système financier local, celui de banques locales appuyées sur la Banque de France. Les banques bretonnes qui s'y investissent, connaissent alors une évidente réussite. Par exemple, la banque Bouché est créée à Pontivy dans les années 1870. Les ressources propres du banquier, ainsi que les bénéfices de la banque suffisent à son développement, puisque cette banque n'apparaît au réescompte de la Banque de France qu'en 1903. Le rapport d'inspection de 1905 nous apprend qu'Hubert Bouché est millionnaire et, par ailleurs, qu'il préside la chambre de commerce de Lorient. Sur les activités de la banque, il apparaît que c'est une «signature de tout repos» et que ses «escomptes ne deviennent intéressants que pendant la campagne des grains. [Pour le reste] ils sont toujours entourés de garanties largement suffisantes⁴⁶». En revanche, la banque Feutelais de Rennes qui n'a pas pris part à la création de la nouvelle banque voit, du fait de cette concurrence, son niveau d'affaires se restreindre⁴⁷.

Ainsi, à l'origine, la Banque de Bretagne est une banque locale constituée par un groupement de banquiers locaux afin d'étendre leurs affaires (renforcer la confiance pour attirer les investisseurs, accroître leur capacité financière afin de s'engager dans des investissements plus importants), dans un périmètre qui, loin d'être régional, reste encore très réduit.

D'une banque locale à une banque régionale : les grandes phases de développement de la Banque de Bretagne (1909-1949)

La Banque de Bretagne entame ses opérations le 1^{er} septembre 1909. À l'origine ses affaires s'avèrent très restreintes et elle doit même faire face au début de la décennie 1910 à deux problèmes importants : d'une part, la faillite frauduleuse d'un de ses

⁴⁶ Arch. Banque de France, rapports d'inspection, succursale de Rennes, 1903, 1905, 1913.

⁴⁷ *Ibid.*, 1910.

clients, marchand de grains à Rennes, d'autre part, des détournements d'argent qui déstabilisent sa direction. Le rachat en 1912, au prix de 10 000 francs, d'une banque locale de Loudéac, la banque Boscher de Langle, à la suite du décès de son exploitant, lui permet de se rétablir plus ou moins⁴⁸. Précisons que les statuts de la banque l'empêchent de venir concurrencer dans leur zone d'affaires, les banques locales fondatrices⁴⁹. Le rachat de la banque de Loudéac pose des problèmes de délimitation de zone d'affaires avec deux de ces banques, la banque de Villeneuve à Quintin et la banque Bouché à Pontivy qui se réservent certaines affaires. Ainsi, la Banque de Bretagne ne peut-elle étendre son territoire d'engagement qu'en contournant ses banques actionnaires ou en les absorbant.

Globalement, jusqu'en 1949, nous pouvons distinguer trois grandes phases dans l'histoire de la banque : de 1909 à 1920, des débuts timorés qui en font une banque locale parmi d'autres ; durant l'entre-deux-guerres, l'ouverture d'agences par la reprise des banques locales fondatrices, qui l'a fait changer progressivement de statut ; enfin, la seconde moitié des années 1940, la fusion avec deux banques locales à guichets multiples puissantes, lui offrant désormais une position de véritable banque régionale⁵⁰. Ainsi, jusqu'en 1920, ses affaires sont-elles relativement réduites, son action étant surtout concentrée dans l'Ille-et-Vilaine, avec le siège à Rennes et quatre agences dans le département, Bain, La Guerche, Saint-Méen et Redon. L'absorption de la banque Boscher de Langle lui permet d'ouvrir sa première agence dans les Côtes-du-Nord. La guerre de 1914-1918 voit un très net accroissement de ses ressources grâce à ses investissements en bons de la défense nationale.

Entre 1920 et 1927, sa capacité d'intervention s'étend dans le Morbihan par la reprise de la banque Bouché à Pontivy (1922) (mais elle refuse la même année d'acquérir la banque Verge Houix et Cie à Vannes) et s'accroît dans les Côtes-du-Nord avec la création de six agences : Guingamp (reprise à la banque Péron en 1919), Saint-Brieuc (1920), Lamballe et Rostrenen (1921), Tréguier (par la reprise en 1923 de la banque Le Goaster, cofondatrice de la Banque de Bretagne), Dinan (1927). En 1930, l'inspecteur de la Banque de France présente en ces termes la variété d'affaires traitée par la Banque de Bretagne : «La clientèle se recrute parmi les grosses affaires de bois, distilleries et minoteries, et parmi la masse des industriels et commerçants locaux de toutes catégories, dont elle a su attirer les meilleurs éléments⁵¹». La crise de 1932-1935 lui fournit l'occasion de s'implanter dans la région malouine et dans l'ouest des Côtes-du-Nord. La banque rachète ainsi au Crédit industriel et

⁴⁸ *Ibid.*, 1910, 1911, 1912, 1913.

⁴⁹ Arch. de la Banque de Bretagne, dépôt des statuts de la Banque de Bretagne, 12 juin 1909.

⁵⁰ D'après les archives de la Banque de Bretagne et les rapports d'inspection des succursales de la Banque de France en Bretagne.

⁵¹ Arch. Banque de France, rapport d'inspection, succursale de Rennes, 1930.

commercial (CIC) les anciennes agences du Comptoir d'escompte de l'Ouest à Saint-Malo, Dinard, Dol et Combourg. La fermeture des guichets de la banque Péron à Lannion permet la fondation d'une agence sur cette place et à Paimpol. En 1939, la Banque de Bretagne compte désormais 19 agences, 21 en 1942 (tableau 2) : 11 en Ille-et-Vilaine, 9 dans les Côtes-du-nord, 1 seule dans le Morbihan (Pontivy). La banque est ainsi présente dans le nord-est de la Bretagne, quand le Crédit nantais, créé en 1912, s'étend dans le sud et l'ouest (tableau 2), jouant un rôle très important dans le financement des conserveries⁵² : 4 agences en Loire-Inférieure, 5 dans le Morbihan et 12 dans le Finistère. Les deux banques régionales se partagent ainsi la péninsule, sans que nous sachions si cela relève d'un accord entre elles, éventuellement sous le parrainage de la Banque de France, ou si cela résulte plus simplement des circonstances.

départements de la Bretagne historique	Banque de Bretagne	Crédit nantais	Crédit de l'Ouest
Ille-et-Vilaine	Bain	<i>Aucune agence</i>	<i>Aucune agence</i>
	Combourg		
	Dinard		
	Dol		
	La Guerche		
	Montfort		
	Redon		
	Rennes		
	Saint-Malo		
	Saint-Méen		
	Saint-Servan		
Côtes-du-Nord	Dinan	<i>Aucune agence</i>	<i>Aucune agence</i>
	Guingamp		
	Lamballe		
	Lannion		
	Paimpol		
	Quintin		
	Rostrenen		
	Saint-Brieuc		
	Tréguier		
Morbihan	Pontivy	Auray	<i>Aucune agence</i>
		Lorient	
		Lorient Kervignac	
		Ploërmel	
		Vannes	

⁵² Arch. Banque de France, rapport d'inspection, succursale de Nantes, 1949.

Finistère	<i>Aucune agence</i>	Brest	<i>Aucune agence</i>
		Carhaix	
		Châteaulin	
		Concarneau	
		Douarnenez	
		Landernau	
		Landivisiau	
		Morlaix	
		Pont-l'Abbé	
		Quimper	
		Quimperlé	
		Saint-Pol-de-Léon	
Loire-Inférieure	<i>Aucune agence</i>	Châteaubriant	Ancenis
		Clisson	Guérande
		Machecoul	La Baule
		Nantes	Nantes
			Pornic
			Saint-Nazaire
			Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Tableau 2 – L'implantation des agences de la Banque de Bretagne, du Crédit nantais et du Crédit de l'Ouest en 1942

D'après les cartes⁵³ annexées à l'enquête conduite par le comité permanent d'organisation professionnelle des banques durant l'Occupation dans la cadre du premier recensement des réseaux bancaires en France (Arch. Banque de France, boîte 1427200301/328).

De 1940 à 1949, la Banque de Bretagne poursuit sa politique d'absorption des banques locales, atteignant le nombre de 26 agences. En 1944, l'apport fusion de la banque de Villeneuve (Yves-Henri de Villeneuve étant administrateur de la Banque de Bretagne depuis 1921) consolide sa position à Saint-Brieuc et lui apporte le guichet de Quintin. En 1948, la reprise de la banque Loyer (Rennes) et de ses succursales lui permet de s'installer pour la première fois dans le Finistère, à Quimper et Quimperlé, et lui offre une deuxième agence dans le Morbihan (Vannes). En 1949, les banques Guédeu et Cie et Heude Vitu et Cie sont absorbées par voie d'apport-fusion, permettant l'ouverture des agences de Fougères et de Vitré.

⁵³ Il n'a pas été possible, pour des raisons techniques, de reproduire ces cartes comme initialement prévu.

En 1949 un palier semble atteint, le capital de la société Banque de Bretagne venant d'être porté à 70 millions de francs (en anciens francs). La banque, présente dans les quatre départements de la Bretagne administrative, a désormais le périmètre et la solidité nécessaire pour prendre sa part au développement breton des Trente Glorieuses.

Conclusion

Les Trente Glorieuses marquent le terme d'un système localisé associant banques locales et Banque de France pour le financement des PME. Les banques locales ont dans une large mesure disparu en Bretagne (la Banque brestoise poursuit ses activités, modestes, durant les années 1950, tandis que la Banque nantaise de crédit disparaît en 1946⁵⁴) et dans le reste du pays (même si certaines réussissent à se maintenir). Les besoins des PME ont évolué. À Fougères, les entreprises les plus petites disparaissent en grand nombre et les plus solides récupèrent et concentrent les effectifs. L'organisation du travail se taylorise ; les flexibilités externes, et parmi elles la circulation du papier de l'escompte entre entreprises commerciales, industrielles et bancaires, perdent leur centralité. Le financement de l'économie par le biais de l'escompte reste dominant par rapport aux avances jusqu'au début des années 1970, mais les banques qui s'y engagent ont désormais une assise territoriale, et donc une capacité de collecte des ressources, plus ample. Le Crédit nantais fusionne en 1957 avec le Crédit de l'Ouest (fondé en 1913 et dont les affaires rayonnent à partir d'Angers ; nous signalons les 7 agences du Crédit de l'Ouest en 1942 en Bretagne, en fait en Loire-inférieure, dans le tableau 2) pour donner le Crédit industriel de l'Ouest. Par ailleurs, à travers la constitution de la Banque de Bretagne, une forme de concentration a été à l'œuvre.

Ce qui fait la réussite et la pérennité de cette banque durant le xx^e siècle⁵⁵, se noue certainement dès l'origine autour de sa capacité d'expertise en matière de collecte de l'information économique ; une expertise qui s'est construite à partir de celle des banques locales, à travers leur proximité avec les entrepreneurs locaux ; une expertise encastrée dans le local ; une expertise enracinée dans une pratique de banquiers locaux cumulée depuis le milieu du xix^e siècle ; une expertise qui, pendant longtemps, a permis d'écarter la concurrence des banques privées succursalistes, centralisées et peu habiles à faire remonter l'information de sa racine locale.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ La Banque de Bretagne, nationalisée en 1982, devient une filiale de la Banque nationale de Paris (BNP) en 1989, elle-même privatisée en 1993 et devenue BNP Paribas en 2000. Elle conserve toutefois son autonomie de gestion et sa clientèle en propre.

De ce point de vue, la banque n'est pas qu'une accumulation de ressources financières, c'est aussi un savoir-faire, un métier.

Les structures économiques présentées ont longtemps été dédaignées comme en retard ou même archaïques par rapport à ce qui aurait été la voie royale du développement industriel. Or, force est de constater qu'à partir de modalités d'élaboration différentes, de réelles dynamiques de croissance ont pu émerger. Ce texte s'inscrit ainsi dans une problématique renouvelée autour des modalités de construction des territoires. À la question : qu'est-ce qui fait le lien (sous-entendu entre les agents économiques) ? Nous répondons ici : la banque locale et la relation de crédit.

Florent LE BOT
chargé de recherche, CNRS IDHE ENS Cachan

RÉSUMÉ

D'un territoire perçu comme périphérique à une région dynamique, ouverte aux «grands vents» de la mondialisation, l'histoire économique et sociale de la Bretagne, du XIX^e siècle au XXI^e siècle, demeure dans une très large mesure à réaliser.

Le secteur bancaire paraît constituer une porte d'entrée pertinente pour fixer les étapes, les avancées, les reculs, et même les impasses, du développement breton. Il y a d'abord la Banque de France qui installe ses succursales à Nantes, Rennes, Brest, Fougères, etc. Il y a également la myriade de banques locales qui, au XIX^e siècle, comme un peu partout en France et ce jusqu'à la crise des années 1930 et partiellement encore jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, anime le tissu des PME, ses clientes, avec le soutien précisément des succursales de la Banque de France. Le rôle des banques locales fougeraises dans le développement de l'industrie locale de la chaussure peut servir d'exemple s'agissant d'un fonctionnement interdépendant et en système.

Enfin, en 1909, un groupe de banquiers locaux crée à Rennes la Banque de Bretagne, afin de mobiliser les disponibilités financières, et ce d'abord dans le nord-est de la région (le Crédit nantais fondé en 1912 s'étendant alors dans l'ouest et le sud). L'histoire de cette banque, qui de 1909 à 1949 reprend patiemment les diverses banques locales de la région, renforçant son influence et sa trésorerie, permet d'envisager pour la suite son engagement dans le *boom* de l'agroalimentaire breton.

Il s'agit de considérer l'histoire bancaire comme une «boîte noire», celle de l'histoire économique et financière de la Bretagne.